



Carte non faite par l'ancien propriétaire

Par **Djimoukey**, le 27/09/2019 à 03:56

Bonjour,

j'ai besoin de vos conseil, pour mon cas qui est le suivant

j'ai acheté une voiture le 21/05/2019 chez un particulier, mais ce dernier n'avait pas fais sa carte grise. Trois mois après je décide de changé la carte a mon nom et j'ai fait la demande sur cartegriseunite.fr et après envoi par poste des documents demandés il m'on dit que les documents sont incomplet. J'ai appelé le gars pour demander de faire sa carte grise il a refuser et il m'a dit de me débrouiller.

Maintenant est ce que si je porte plaint j'aurai une résolution à mon problème ou?

Par **Lag0**, le 27/09/2019 à 06:30

[quote]

Trois mois après je décide de changé la carte a mon nom

[/quote]

Bonjour,

Le délai pour faire la carte grise est de 30 jours après l'achat !

Votre situation est, malheureusement, classique. On voit de plus en plus de personnes qui achètent, comme vous, des véhicules dont le vendeur n'a pas mis la CG à son nom. J'ai du

mal à comprendre, d'ailleurs, pourquoi ces gens achètent, sachant qu'ils ne pourront pas faire la CG à leur nom.

Seule solution, que votre vendeur fasse déjà la CG à son nom pour que vous puissiez ensuite en faire de même...